



## **Demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 49'000.- pour le raccordement de la salle de spectacles de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance BéroCad**

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### **1. Introduction**

---

La construction de la salle de spectacles de St-Aubin-Sauges date de 1991. Les installations, notamment le chauffage à mazout, fonctionnent donc depuis 28 ans. L'odeur de mazout est omniprésente, notamment dans les loges de la salle de spectacles et pratiquement dans toute la salle dès l'arrivée des beaux jours.

Cette salle est très utilisée et particulièrement appréciée par les habitants de la commune, mais également les habitants du canton. En effet, celle-ci est utilisée pour de nombreuses manifestations, notamment des mariages. Nous pouvons d'ailleurs la considérer comme une carte de visite pour notre commune.

Afin de continuer à accueillir des manifestations au sein de cette salle, nous devons l'entretenir et donc consentir à certains investissements. Pour rappel, l'année passée, un crédit de Fr. 27'000.- a été accepté par votre autorité pour remplacer l'entier des luminaires et passer à une technologie LED.

C'est dans cette optique, mais également dans un souci d'exemplarité de la commune en matière d'énergie, que le Conseil communal souhaite raccorder la salle de spectacle au réseau de chauffage à distance BéroCad.

### **2. Explications**

---

Au sein du budget des investissements, il y a une ligne budgétaire qui s'intitule « Imm. Déb. 24 (salle de spectacle) – Saint-Aubin raccordement CAD ». Cet investissement de Fr. 17'376.- a été voté le 30 septembre 2014 sous feu la commune de St-Aubin-Sauges. Il correspond, en fait, à la taxe de raccordement à BéroCad (Fr. 16'100.- + TVA) qui comprend la pose et la fourniture des conduites de chauffage à distance (y compris frais de génie civil) ainsi que l'implantation de la sous-station (échangeur) dans la chaufferie de la salle de spectacles.

Actuellement, l'entrée des conduites du réseau de chauffage à distance (entrée et sortie du liquide caloporteur) se localise dans le coin nord-est du bâtiment. La prolongation de celles-ci, jusqu'à la chaufferie localisée dans le coin nord-ouest du bâtiment, est donc prise entièrement en charge par BéroCad SA.

Une fois les conduites arrivées dans la chaufferie et l'échangeur mis en place, c'est au propriétaire du bâtiment, soit la commune, de réaliser les investissements nécessaires au fonctionnement du chauffage. Ces investissements sont décrits dans le chapitre suivant.

Nous prévoyons de récupérer le local actuellement occupé par les 4 citernes à mazout et d'en faire un espace de stockage. En effet, lors des manifestations organisées au sein de la salle, nous constatons qu'il manque effectivement un local de rangement supplémentaire.

Afin d'accéder à ce futur local depuis l'extérieur, il faudra créer une porte et quelques escaliers (travaux de maçonnerie et serrurerie) au niveau de la façade ouest (contre le terrain de foot).

### 3. Détails des offres

---

#### Installation « chauffage »

##### *Chauffage Simonin Porret SA*

- Démontage installation actuelle et dégazage (mise hors service et évacuation des 4 citernes)	Fr. 3'783.00
- Production et distribution de chaleur (régulation, production de chaleur, tuyauterie, robinetterie et montage)	Fr. 24'648.40
- Tuyauterie sanitaire	Fr. 1'040.80
- Isolation chauffage et sanitaire	Fr. 1'498.65
- Rinçage, traitement, étiquetage, analyse	<u>Fr. 3'443.00</u>
	Fr. 34'413.85
Rabais - 3%	Fr. - 1'032.40
	<u>Fr. 33'381.45</u>
Escompte - 2%	Fr. - 667.65
	<u>Fr. 32'713.80</u>
TVA 7.7%	<u>Fr. 2'518.95</u>
<i>Total chauffage</i>	<i>Fr. 35'232.75</i>
-----	
<i>Électricité Pellaton SA</i>	
- Distribution et provisoire	Fr. 336.85
- Installation secondaire	Fr. 1'330.40
- Mise à terre	Fr. 166.80
	<u>Fr. 1'834.05</u>
Rabais - 5%	Fr. - 91.70
	<u>Fr. 1'742.35</u>
TVA 7.7%	Fr. 134.15
<i>Total électricité</i>	<i>Fr. 1'876.50</i>
<b>Total (installation « chauffage »)</b>	<b><u>Fr. 37'109.25</u></b>

**Réaffectation local « citerne à mazout »**

*Maçonnerie Pisenti Roberto*

- Découpe mur existant

Total maçonnerie **Fr. 3000.-**

---

*Serrurerie - constructions métalliques JD Nussbaum*

- Fourniture et pose porte métallique  
Avec cadre, joint, renvoi d'eau *Fr. 4850.-*
- Escalier d'accès (3 marches) *Fr. 3000.-*

Total Serrurerie **Fr. 7850.-**

---

*Frais de mise à l'enquête (minime importance)* *Fr. 100.-*

---

**Total (Réaffectation local « citerne à mazout ») Fr. 10'950.-**

**Total (Chauffage et réaffectation local) Fr. 48'059.25**

## 4. Financement

---

Lors de la session du Conseil général du 18 décembre 2017, le règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie est entré en vigueur. Pour 2018, le fonds communal de l'énergie se monte à Fr. 168'000.-. Voici un extrait du règlement :

**4.1** Le fonds communal de l'énergie est alimenté par la redevance communale à vocation énergétique.

**4.2** Il est affecté à des prestations complémentaires aux exigences légales cantonales et fédérales, dans les domaines suivants :

- a. assainissement énergétique des bâtiments communaux ;
- b. aux parties énergétiques des nouvelles constructions propriétés de la commune et servant de référence au sens de LCEn ;
- c. aux interventions sur les propres infrastructures de la commune et qui visent à en réduire la consommation d'énergie : éclairage public, chauffage et production d'eau chaude sanitaire, optimisation énergétique du réseau d'eau potable ;
- d. à la construction et l'extension de réseaux de chauffage à distance alimentés en majorité par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur ;
- e. à l'implémentation de réseaux intelligents et d'installation de stockage d'énergie ;
- f. tout autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

Après vérification auprès de M. Schaffner, chef de la section Energie au SENE, la commune peut utiliser ce fonds afin d'amortir l'ensemble de l'investissement pour le raccordement de la salle de spectacles à BéroCad. Par conséquent, ce nouvel investissement complémentaire ne viendra pas grever la marge d'autofinancement du budget des investissements 2019.





**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 49'000.- pour le raccordement de la salle de spectacles de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance BéroCad**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu le rapport du 4 février 2019 du conseiller communal en charge du dicastère des domaines ;  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;  
vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;  
vu le rapport du Conseil communal du 29 avril 2019 ;  
sur la proposition du chef du dicastère des bâtiments ;

**arrête :**

- Article 1 : Un crédit d'engagement de 49'000.- est accordé au Conseil communal pour le raccordement de la salle de spectacles de St-Aubin-Sauges au réseau de chauffage à distance BéroCad.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements no 8730 et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an et compensé par un prélèvement du même montant sur le fonds communal de l'énergie.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de Fr. 49'000.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret